



Des hôtels à insectes fabriqués par les enfants

p. 13



La construction du Pôle Enfance

p. 9



Le Carnaval du comité des fêtes

p. 15

Loi ALUR
p. 5



Rythmes
scolaires
p. 10 et 11



Exposition
p. 13



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc
Route de Rennes
Face au Leclerc
LECOUSSE
Tél. 02 99 99 23 15



Serge sarl
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs
Tél. 02 99 94 33 14

- Emulsion bitume
- Enrobés noir & couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.

DAUGUET Ets sarl
Tél. 02 99 94 33 08

- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes 35133 LÉCOUSSE
Fax 02 99 94 48 57 • Portable 06 77 14 97 24
sergedauguet@aliceadsl.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.
CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès

Sarl **CHERBONNEL**

CHARPENTE - BOIS

Z.A. Côte du Nord
35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.99.20.47
Fax 02.99.99.59.59



Jardiland
CULTIVEZ VOTRE BIEN-ÊTRE

Rue du Pigeon Blanc - Z.A. du Parc
35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 99 20 46

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougères@tecam.fr
www.tecam.fr



imprimerie LABBÉ

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



- Les Jardins de Pérouzel -

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4 rue des Rochelettes
35133 LÉCOUSSE

Votre conseiller : Maxime DAUGUET
Tél. 02 23 51 10 22 - 06 81 57 56 05
mail : maximedauguet@aliceadsl.fr



PEINTURE - DECORATION

REVÊTEMENTS MURS ET SOLS

VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ ÉDITORIAL 3

Le mot du Maire

→ COMMUNICATIONS 4-7

Le foyer sportif en service

L'épicerie « Aux 4 Saisons » reprise

La présentation de la loi ALUR

La modification n° 7 du PLU

Des aménagements provisoires

au rond-point de la Pilais

Une étude pour sécuriser le carrefour
de la Motelle

Réfection des trottoirs et de l'éclairage
rue de la Basse-Porte

Les subventions aux associations

→ ENFANCE JEUNESSE 8-12

L'actualité des écoles

La construction du Pôle Enfance

L'enquête sur les nouveaux rythmes
scolaires

Le bilan 2014 de l'Île aux Trésors

Le dispositif Argent de Poche

→ INITIATIVES 13-16

Deux hôtels à insectes fabriqués
par les enfants

L'exposition de Colette Segalen

à l'espace Irène Frain

Roger Taburet, président de

l'Amicale des Aînés

Le Carnaval du comité des fêtes

L'hommage aux « morts pour
la France »

→ SERVICE 17-18

Odile Michel médaillée

Les tarifs communaux 2015

Les chiffres de l'activité 2014

Le repas du CCAS

L'État-civil

Les permis de construire

Les déclarations de travaux

Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

Ce bulletin communal est le premier d'une nouvelle maquette : le bulletin évolue pour plus de lisibilité et plus d'informations.

Il est un lien privilégié entre la municipalité et nos concitoyens. Il rend compte de l'activité municipale, du dynamisme de la vie associative et de l'attractivité de notre commune.

Lécousse poursuit son développement. Le recensement vient de se terminer. Nous en aurons les conclusions avant l'été.

Nous continuons nos aménagements afin d'améliorer nos équipements et la sécurité de tous : foyer sportif, études sur les carrefours et ronds points et bien sûr le chantier du pôle enfance qui avance comme prévu.

Le conseil municipal vient de voter les subventions à la vie associative. Nous continuons notre politique d'accompagnement et d'encouragement des activités de détente et de loisirs sur la commune.

Je remercie les bénévoles de la vie associative pour leur contribution au bien vivre ensemble si précieux dans ces moments quelque peu tourmentés.

Le printemps arrive. Je vous invite à parcourir notre commune pour encore mieux vous approprier ses chemins et ses paysages.

Bien cordialement.

Bernard Marboeuf,
Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.



→ Équipement : le foyer sportif est en service



▼ Le foyer sportif abrite aussi la buvette du club de football ouverte sur l'extérieur.

Démarrée en novembre, la construction du nouveau foyer sportif s'est achevée fin février face au terrain de football en herbe. Les clés ont été remises au club de football dans la foulée. Le bâtiment, d'une superficie de plus de 40 m², se compose de deux ensembles : la buvette du club de foot et une salle de réunion ouverte à toutes les associations sportives de la commune. La mise à disposition de la

salle est entièrement gratuite comme pour tous les équipements sportifs de la commune. Les modalités d'utilisation sont les mêmes que pour les autres salles communales. Il faut s'adresser à la mairie.



▼ La salle de réunion est destinée à toutes les associations sportives de la commune.

→ « Aux 4 Saisons » : des repreneurs



M. et Mme Oger ayant souhaité arrêter leur activité, le fonds de commerce de l'épicerie « Aux 4 Saisons » va être cédé à un jeune couple de Saint-Ouen-des-Alleux : M. et Mme Feuilleye.

Propriétaire des locaux, la commune a soutenu le projet et se félicite de la poursuite de l'activité.

L'épicerie contribue en effet à faire vivre le centre bourg et à renforcer son attractivité en offrant de nombreux services de proximité aux habitants : relais Poste, relais Colis, journaux, bouteilles de gaz, etc.

Un nouveau bail commercial sera conclu avec les repreneurs.

et aussi...

La Mésangère 2 : permis d'aménager délivré

Le programme se composera de 77 lots d'une surface moyenne de 371 m² et d'un lot à vocation sociale de 1 821 m².

Le permis d'aménager a été délivré le 30 janvier. Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la convention visant à rétrocéder à la commune les équipements communs du lotissement (voirie, réseaux divers, espaces verts) après leur achèvement par la société SNC La Mésangère.

Mise en accessibilité : cheminements extérieurs

Conformément à la loi « Handicap » du 11 février 2005, la commune a réalisé de façon continue des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments recevant du public.

À ce jour, le complexe sportif, le complexe culturel, l'Hôtel de Ville, l'espace Irène Frain et le cimetière sont accessibles. Des bandes de guidage ont été installées au sol pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux locaux depuis les places réservées aux handicapés sur les parkings. Le Conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise Hélios pour un montant d'environ 2 000 € TTC.

Des travaux d'accessibilité restent à réaliser au groupe scolaire Montaubert, à l'église et à Espace 13. À cet effet, la commune va élaborer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) dans lequel elle va s'engager à financer et réaliser les travaux dans un délai déterminé. Comme le prévoit la loi, le document sera déposé en Préfecture avant le 27 septembre prochain.

→ Urbanisme : ce que dit la loi ALUR

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) traduit la volonté de l'État de construire plus et mieux tout en engageant la transition écologique des territoires. Le point sur ce que la loi va changer en matière d'urbanisme.

Lutter contre l'étalement urbain

La lutte contre la consommation excessive des espaces naturels, agricoles et forestiers était déjà un enjeu identifié dans la loi Grenelle 2. La loi ALUR réaffirme cette nécessité et renforce le dispositif actuel. L'objectif est de favoriser la densification des quartiers pavillonnaires, donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols en favorisant le reclassement en zones naturelles des anciennes zones à urbaniser et enfin lutter contre l'étalement urbain par la maîtrise de l'urbanisme commercial (encadrement des « Drive » notamment). Pour favoriser la densification en zone urbaine, la loi supprime la possibilité de fixer une taille minimale de terrain dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle fait aussi disparaître le Coefficient d'Occupation des Sols (COS).

Moderniser les règles d'urbanisme

La loi instaure le principe du transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités afin de favoriser la construction de logements là où sont les besoins. Les intercommunalités de-



viendront compétentes de plein droit dans un délai de trois ans suivant la promulgation de la loi, sous réserve d'un droit de veto des communes.

Le rôle et le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sont aussi renforcés afin de clarifier la hiérarchie des documents d'urbanisme. Dans cette perspective, les délais de mise en compatibilité du PLU avec le SCoT sont accélérés.

Prendre en compte tous les modes d'habitat

Face à la crise du logement, l'État souhaite favoriser le développement de toutes les formes d'habitat. La loi ALUR reconnaît pour la première fois les résidences mobiles ou démontables (mobile home, roulotte, yourte, etc.) comme un habitat permanent et apporte un cadre

juridique pour l'aménagement des terrains qui les accueillent. L'habitat participatif se voit également doté de statuts juridiques spécifiques.

le saviez-vous ?



Immobilier

L'urbanisme n'est qu'un des volets de la loi ALUR. La loi apporte aussi d'importants changements en matière d'immobilier. Elle modifie notamment de nombreuses dispositions concernant les relations locataires-propriétaires, l'encadrement des loyers, le fonctionnement des copropriétés, les professions de l'immobilier, etc.

→ La modification n° 7 du PLU

La modification n°7 du PLU a été engagée lors du conseil municipal du 12 décembre 2014.

Cette procédure va permettre d'apporter des adaptations devenues nécessaires au document d'urbanisme communal face aux évolutions du territoire.

Le projet de modification a pour objet de :

- Reclasser en partie la zone 2AUE de la Garenne-Rousselais en zone 1AUEe (à urbaniser à court terme) et A (agricole).
- Définir une orientation d'aménagement et de programmation détaillée sur la zone de la Garenne-Rousselais afin d'assurer la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble intégrant notamment les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Fougères Communauté.
- Adapter les limites entre la zone UC et la 2AUE suite à l'acquisition des terrains pour l'extension du cimetière.
- Reclasser en grande partie la zone 1AUEg du secteur de la Croix Dorée en zone agricole.

Le dossier fera l'objet d'une enquête publique courant avril-mai 2015. Les dates précises seront communiquées ultérieurement par avis de presse.

et aussi...

Entretien : réparation annuelle des chaussées

La commune réalise chaque année une campagne de réparation au « point-à-temps », une technique qui permet de rénover la chaussée là où elle a subi des dégradations de surface.

Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Beaumont (Beaucé) aux montants suivants : 1 050 € HT par tonne (point-à-temps manuel) et 875 € HT par tonne (point-à-temps automatisé).

Produits des amendes de police : les travaux

Au titre de la répartition des amendes de police, le Conseil général accorde chaque année une dotation pour réaliser des travaux de sécurité. Pour 2015, le Conseil municipal a sollicité une subvention pour trois projets :

- la réalisation d'un ralentisseur de type « plateau de carrefour » rue Auguste Berthelot, à la sortie du lotissement Les Vallons Saint-Martin
- la finalisation de la mise en conformité des passages piétons rue de la Butte, de la rue du Pont Sec à l'école Notre-Dame
- la réalisation d'une traversée piétonne sécurisée au giratoire de la Pilais

Le montant total des travaux s'élève à 29 883 € TTC, selon l'estimatif des services techniques municipaux.

Nuisance : campagne de piégeage de taupes

La société Farago (Rennes) a été consultée pour une prestation de piégeage des taupes sur plusieurs sites de la commune : la promenade verte, la Garenne, la Butte, etc. Le Conseil municipal a accepté l'offre de l'entreprise pour un montant forfaitaire (déplacements, main d'œuvre et produits) de 974 € HT par an, soit 1 168,80 € TTC, pour huit passages.

➔ Rond-point de La Pilais : des aménagements provisoires

La Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) a réalisé des aménagements provisoires au niveau du rond-point de La Pilais. Des plots ont été installés pour rétrécir la voie et ainsi faciliter la liaison piétonne entre l'aire de covoiturage et le nouvel arrêt de bus situé à l'entrée du centre commercial. Ces aménagements provisoires vont permettre au Conseil général de tester le dispositif avant le transfert éventuel de l'arrêt Illenoo de



la zone du Parc à la Pilais. Si ce transfert est confirmé, des aménagements en dur seront réalisés par la commune.

➔ Boulevard de la Motelle : une étude pour un carrefour à feux

En raison de l'accroissement de la circulation, il est de plus en plus difficile de traverser le boulevard de la Motelle au niveau des rues de la Butte et de la Mésangère. Les élus sont souvent interpellés sur le sujet et le problème a été longuement évoqué le 4 novembre dernier lors de la réunion de quartier avec les habitants des Jardins de la Mésangère.

Conscient de ces difficultés et souhaitant apporter une solution pérenne pour sécuriser la traversée piétonne et automobile, le Conseil municipal a décidé de



lancer une étude sur l'opportunité de mettre en place des feux tricolores à cette intersection. Le projet se fait en concertation avec le Conseil général car il s'agit d'une voie départementale.

➔ Rue de la Basse-Porte : réfection des trottoirs et de l'éclairage public



La commune va réaliser prochainement des travaux de réfection et de mise en accessibilité des trottoirs dans la rue de la Basse-Porte. L'éclairage public sera également rénové, avec l'installation

de nouveaux mâts dotés d'ampoules LED à basse consommation. Après consultation, le Conseil municipal a retenu les entreprises suivantes :

- Eclairage public : entreprise Vezie pour un montant de 26 500 € HT
- Travaux de voirie : entreprise Dauguet Serge SARL pour un montant de 13 238,50 € HT.
- Signalétique : entreprise SMR pour un montant de 6 172,30 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 45 910,80 € HT, soit 55 092,96 € TTC.

et aussi...

**Véhicules électriques :
transfert de compétence
au SDE35**

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) souhaite engager un programme de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Le SDE35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'installation de 168 bornes sur l'ensemble du département.

Le Conseil municipal a autorisé le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures. La borne de recharge sera installée près du transformateur situé sur le parking de l'Hôtel de Ville, place des Marches de Bretagne.

**Environnement :
participez à la
consultation publique
sur l'eau**

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ? Jusqu'au 18 juin, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021. Ces documents sont importants car ils définissent pour les années à venir les objectifs à atteindre sur chaque territoire. Vous pouvez donner votre avis sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr, envoyer vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr ou par courrier adressé au secrétariat technique de bassin (9, avenue Buffon, CS 36339 45063 Orléans Cedex 2).

➔ Associations : les subventions 2015

Ces aides accordées par la commune aux associations représentent un total de **46 887,69 €**.

Secteur social local	10 490 €
CCAS de Lécousse (dont subvention ADMR)	10 000 €
Association Assistantes Maternelles du Pays de Fougères	50 €
Amicale des donneurs de sang - Fougères	50 €
Groupt. employeurs Sud Fougèrais (remplacement agriculteurs)	100 €
Les Amis de la MARPA	80 €
Adhésion association de gestion des MARPA - Parcé	10 €
Restos du Cœur - Fougères	150 €
Alcool Assistance La Croix d'Or - Fougères	50 €
Secteur sportif	19 410 €
Tennis de table Javené-Lécousse	400 €
Football Espérance de Lécousse	
- fonctionnement	3 210 €
- éducateurs pour les jeunes	5 700 €
- entretien Rocher Coupé	1 600 €
Gym Club enfants	2 000 €
Dojo Lécousois	5 500 €
USL Vélo	400 €
Foulées de Lécousse	600 €
Secteur animation et culture	8 512 €
Amicale des Aînés	850 €
ALI (informatique)	780 €
UNC AFN Soldats de France	572 €
Association Culturelle Lécousse (ACLÉ)	2 060 €
Comité des fêtes - Fête de la Saint-Jean	4 250 €
Actions envers la jeunesse	5 964,50 €
ASCA Fougères Sud	5 414,50 €
USEP sport (groupe scolaire Montaubert)	225 €
UGSEL sport (école Notre-Dame)	150 €
Institut Paul Cézanne Fougères	50 €
Ass. fougèraise des délégués Education Nationale	25 €
Réseau aides spécialisées-groupe scolaire Montaubert (fournitures scolaires)	100 €
<i>Participation aux activités sportives extérieures (6 à 18 ans) : 18 €/jeune</i>	
<i>Participation classe découverte d'une semaine ou 5 jours (versement aux familles) : 35 €/jeune</i>	
<i>Participation voyages/séjours collégiens et lycéens d'une semaine ou 5 jours (versement aux familles) : 50 €/jeune</i>	
<i>Bourse jeunes (18 à 25 ans) : selon projet</i>	
Divers	2 511,19 €
Association Alençon/Fougères/Dol demain	50 €
Agriculture et Ruralité canton Fougères Sud (comice agricole)	710 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail-Fougères	40 €
Prévention Routière-Rennes	30 €
Société de chasse de Lécousse	250 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	1 191,19 €
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine	115 €
FEVILDEC (destruction nuisibles)	125 €



ENFANCE JEUNESSE

→ École maternelle Montaubert : ateliers cirque

Les trois classes de l'école maternelle Montaubert travaillent sur le thème du cirque cette année. Ce projet a débuté par une sortie au cirque début octobre, puis un spectacle « Cirque Plastique » en décembre. Maintenant, c'est au tour des

enfants d'entrer dans l'action, avec des ateliers cirque proposés par Pierrick et Théo, deux intervenants de l'association « Vent de Cirque » de Janzé. En demi-groupe classe, les jeudis de février et de mars, ils proposent aux enfants des ateliers travaillant

l'équilibre : monter sur une boule, un rouleau américain ou jouer les funambules sur un fil, faire un slalom avec des assiettes chinoises et découvrir les bolas, les massues, les anneaux, les foulards et les balles de jonglage.

→ École élémentaire Montaubert : jeux d'échecs

Au mois de Février, se sont tenues deux rencontres inter-écoles. En effet, les 22 élèves de CE2/CM1 de la classe de Mmes Dagorn et Dalmas ainsi que les 22 élèves de CM1/CM2 de la classe de M. Rouxel se sont rendus respectivement à l'école Du Guesclin et à l'école des Bleuets pour y retrouver des camarades d'écoles fougeraises et s'affronter pacifiquement autour de jeux d'échecs.

En classe, les élèves avaient travaillé les déplacements des pièces et les stratégies, ce qui a développé chez eux des compétences d'observation, d'analyse

et de concentration. Ils ont pris plaisir à appliquer tout ce qu'ils savaient face à leurs adversaires.

En outre, ces journées leur ont permis de sympathiser avec d'autres élèves de leur âge et de découvrir d'autres écoles.

Les élèves de CE2 de la classe de M. Mazéas se sont préparés eux aussi à une rencontre échecs, mais aucune date n'a encore pu être fixée.



→ École Notre-Dame : agir pour réduire nos déchets



A l'occasion du Carnaval, les enfants des classes de maternelle de l'école Notre-Dame de Lécousse ont fabriqué « Madame Carnaval ». Elle a été élaborée pendant les TAP avec Christelle et Sabrina, agents de service qui assurent les activités auprès des enfants le mardi et le vendredi de 15 h 15 à 16 h 30. « Recycline » a été créée avec des matériaux de récupération : rouleaux, essuie-tout, boîtes



en carton, chutes de papier... Cette démarche s'inscrit dans un projet d'établissement dont le but est « de comprendre et d'agir pour réduire nos déchets ».

En classe maternelle, les élèves de moyenne et grande section ont participé, avec l'aide de l'intervenante Séverine Arbib de l'association « Il était une fois », à la confection de drôles de poubelles artistiques pour aider au tri des déchets.

→ Pôle Enfance : les travaux ont démarré

La construction du Pôle Enfance a démarré fin janvier sur le site de l'ancien patronage. Accessible depuis le carrefour des rues de l'Euclie et des Vieilles Cours, le futur équipement communal abritera l'accueil de loisirs et l'espace-jeu l'Île aux trésors. Deux espaces d'activités séparés seront aménagés pour les 0-6 ans et les 6-11 ans. Chaque espace disposera d'un bloc sanitaires et d'une cour indépendante. L'ancien patronage abritera l'espace de restauration. Une cuisine sera construite dans son prolongement.

Ce projet phare de la commune permettra d'offrir un meilleur service aux familles. L'accueil de loisirs accueillera ainsi les enfants à partir de 3 ans et pourra fonctionner pendant les petites vacances scolaires et les mercredis après-midi. Les travaux vont se poursuivre jusqu'en mai 2016. Les aménagements intérieurs seront réalisés dans la foulée. L'ouverture du site est prévue pour l'été 2016.



▼ L'ouverture est prévue pour l'été 2016.



▼ La construction du Pôle Enfance va se poursuivre pendant un peu plus d'un an.

La liste des entreprises

Les travaux se décomposent en 13 lots. Après consultation, la commune a retenu les offres des entreprises suivantes :

- **Lot n° 1 voirie et réseaux divers :**
DAUGUET SERGE SARL pour un montant de 147 775 € HT
- **Lot n° 2 gros-œuvre :**
EIFFAGE pour un montant de 229 500 € HT
- **Lot n° 3 charpente bois :**
IC BOIS pour un montant de 170 000 € HT
- **Lot n° 4 couverture étanchéité :**
BATITECH pour un montant de 33 002, 93 € HT
- **Lot n° 5 bardages composite et métal :**
BATITECH pour un montant de 88 522, 82 € HT
- **Lot n° 6 menuiseries alu/serrurerie :**
SOMEVAL pour un montant de 97 423, 38 € HT
- **Lot n° 7 menuiseries bois :**
HEUDE BÂTIMENT pour un montant de 115 000 € HT
- **Lot n° 8 faux plafonds/doublage :**
BREL pour un montant de 67 197, 32 € HT
- **Lot n° 9 sols scellés et faïence/sols souples :**
LAIZE pour un montant de 64 892, 31 € HT

- **Lot n° 10 peinture :**
PINTO pour un montant de 25 185, 24 € HT
- **Lot n° 11 chauffage/ventilation/plomberie/ sanitaires :**
CLIMATECH OUEST pour un montant de 163 000 € HT
- **Lot n° 12 électricité courants faibles :**
BERNARD ELECTRICITE pour un montant de 85 876, 31 € HT
- **Lot n° 13 équipements cuisine :**
SBCP pour un montant de 38 800 € HT



le chiffre

1 326 175,31 €

C'est le coût total HT de la construction du Pôle Enfance, auquel s'ajoute le forfait de rémunération du cabinet d'architectes (DEESSE 23) d'un montant de 128 962,92 € HT.

L'État a accordé à la commune une subvention de 210 000 € dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le projet est également aidé par le Conseil général à hauteur de 150 000 € dans le cadre du contrat de territoire avec Fougères Communauté.

La CAF a accordé une subvention de 112 500 € et un prêt sans intérêt de 37 500 € dans le cadre du Fonds d'Accompagnement « Publics et Territoires ».



➔ Nouveaux rythmes scolaires :

En décembre dernier, des enquêtes ont été menées auprès des parents et des enfants pour connaître leur avis sur le changement des rythmes scolaires et la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP). Les équipes éducatives, les animateurs et le personnel communal ont également été consultés. Voici une synthèse des résultats.

➔ Groupe scolaire Montaubert



▼ Les temps d'activités périscolaires (TAP) au groupe scolaire Montaubert.

Du côté des enfants

114 élèves ont répondu au questionnaire, ce qui équivaut à 98 % de réponses. Concernant les rythmes scolaires, 60 % des enfants trouvent que l'école commence à l'heure idéale. 80 % estiment qu'ils ont le temps de manger à leur rythme le midi. 20 % trouvent la matinée du mercredi trop longue. 90 % des élèves sont contents de participer aux TAP. 25 % préféreraient néanmoins rentrer chez eux et 30 % préféreraient être en temps libre (jouer librement, temps calme, faire ses devoirs...). 15 % estiment qu'ils sont plus fatigués en fin de semaine, en raison de l'absence de coupure le mercredi.

Du côté des parents

118 foyers ont répondu au questionnaire, soit un taux de 75 % de réponses. 85 % des parents sont satisfaits par l'organisation, l'encadrement et les contenus des TAP. 60 % d'entre eux disent avoir inscrit leur enfant par adhésion

au système proposé par la commune : découvrir des activités, avoir un temps récréatif, etc.

Quelques familles font remarquer que le temps du goûter après les TAP (10 mn) est parfois trop court. 30 % des parents ayant des enfants en maternelle estiment que les contenus ne sont pas assez variés ou qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur les activités.

Du côté des équipes

Les enseignants jugent la matinée du mercredi trop longue, les enfants n'étant plus très attentifs dans la dernière demi-heure. Ils estiment aussi que la pause méridienne d'1 h 45 reste un peu longue.

De leur côté, les animateurs jugent le dispositif satisfaisant. Ils pensent que si la

durée des TAP était allongée, cela permettrait de proposer des temps d'aération aux enfants avant le début des activités.

Les représentants des parents d'élèves estiment pour leur part que la réduction de la matinée du mercredi matin est souhaitable. La réduction de la pause méridienne serait également une bonne chose, du fait qu'il n'y a pas de temps d'animation. Ils estiment aussi que l'horaire de début de l'étude du soir doit être le même tous les jours.

Le personnel communal travaillant sur les TAP en maternelle est satisfait de la fréquence et des horaires des activités. Un temps de préparation pour les activités semble néanmoins nécessaire.

Le personnel communal travaillant sur la pause méridienne estime que la durée d'1 h 45 permet à tous les enfants de manger à leur rythme. Si cette pause était réduite, cela entraînerait des modifications dans les emplois du temps du personnel.



les résultats de l'enquête

→ Ecole Notre-Dame



▼ Les temps d'activités périscolaires à l'école Notre-Dame.

Du côté des enfants

99 élèves ont répondu au questionnaire, ce qui équivaut à 98 % de réponses. 56 % des enfants trouvent que l'école commence à l'heure idéale. 13 % jugent la matinée du mercredi trop longue. 60 % pensent qu'ils ont le temps de manger à leur rythme le midi. 7 % d'entre eux estiment qu'ils sont plus fatigués en fin de semaine, en raison de l'absence de coupure le mercredi.



Concernant les TAP, 90 % des enfants sont satisfaits des activités. 25 % d'entre eux préféreraient néanmoins rentrer chez eux et 20 % préféreraient être en temps libre.

Du côté des parents

61 foyers ont répondu au questionnaire, ce qui équivaut à 75 % de réponses. Au total, 83 % des parents sont satisfaits par l'organisation, l'encadrement et les contenus des TAP. 43 % d'entre eux affirment avoir inscrit leur enfant au TAP par nécessité. 35 % annoncent qu'ils auraient des difficultés horaires pour récupérer leur enfant si l'école finissait à 11 h 45 le mercredi. Quelques familles font également remarquer qu'il faudrait peut-être alléger le rythme des semaines, avec plus de temps libre, moins d'activités fatigantes et moins de devoirs le soir.

Du côté des équipes

Le Conseil d'établissement juge l'organisation actuelle satisfaisante. La fréquentation et les horaires des TAP semblent être un bon choix.

Même satisfaction du côté des animateurs, qui estiment que la durée est plutôt bonne pour pratiquer les activités. Une durée un peu plus longue permettrait néanmoins de proposer des temps d'aération aux enfants avant le début des activités.



le mot

Anne Perrin,

1^{ère} adjointe déléguée
aux Finances communales,
à la Jeunesse et à l'Éducation

« Ces enquêtes ont permis d'évaluer le ressenti de chacun après quelques mois de fonctionnement. Les prochaines semaines seront consacrées à la rédaction du Projet Educatif Territorial (PEDT). Le PEDT, élaboré dans un cadre partenarial (comité de pilotage), vise à favoriser la complémentarité des temps éducatifs. Il permet de proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école dans le respect des compétences de chacun. Le document sera présenté en mai au Conseil municipal puis transmis pour examen aux services de l'État (Éducation Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Une communication en direction des familles sera faite au mois de juin. »

➔ L'Île aux trésors : le bilan 2014



▼ L'espace-jeu accueille quatre groupes constitués d'assistantes maternelles et de parents ou grands-parents.

L'an dernier, 62 enfants étaient inscrits à l'espace-jeu l'Île aux trésors, accompagnés de 20 assistantes maternelles et 5 parents ou grands-parents. Le montant total des dépenses (salaires, charges courantes, fournitures, animation, acquisition de matériel) était de 11 933, 07 €. Les recettes, qui incluent les participations et une aide au fonctionnement de 1 000 € versée par le Conseil général, se sont élevées à 1 510 €. Le reste à charge de la commune était de 10 423, 07 €.

Pour cette année, le Conseil municipal a fixé la cotisation à 14 € par assistante maternelle et 5 € par enfant pour les parents ou grands parents accompagnateurs.

En 2014, le fonctionnement de l'espace-jeu n'a pas connu de grands changements par rapport à l'année précédente. Il reste ouvert deux fois par semaine les lundis et mardis pour quatre groupes constitués d'assistantes maternelles et de parents ou grands-parents.

L'éducatrice Agnès le Mouillour, qui est sous contrat avec le Centre de Gestion

(CDG), intervient également à Landéan et Beaucé. Elle a suivi l'an dernier deux formations adaptées proposées par le CDG : « Eveil musical du jeune enfant » en mars et « Communication gestuelle en langue des signes française » en juin. Un partenariat a été engagé avec la médiathèque communautaire de Lécousse pour l'emprunt de livres et CD. L'adhésion à la ludothèque de Liffré permet également de disposer de toutes sortes de jeux.

Lieu apprécié à la fois par les adultes et les bébés, l'espace-jeu joue parfaitement son rôle d'information auprès des assistantes maternelles, en se rapprochant le cas échéant des services de la CPAM ou de la PMI.

Les prochaines semaines seront marquées par le spectacle de marionnettes « Les Mimis Zosos ». Financée par la commune, cette animation se déroulera le 10 avril à l'espace Irène Frain. Comme chaque année, le Conseil municipal a sollicité une participation de la commune de Landéan (110 €) pour cette animation.

➔ Argent de poche : un coup de pouce pour les jeunes



La commune renouvelle le dispositif Argent de poche pendant les vacances de Pâques et d'été. Cette opération s'adresse aux Lécousois de 16 et 17 ans. Il s'agit d'effectuer de menus travaux pendant une durée de 3 h 30. La rémunération est de 15 €. Outre le fait de gagner un peu d'argent, le dispositif permet aux jeunes de découvrir le travail en équipe et de participer à la vie de la commune.

Encadrés par le personnel communal, les jeunes ont participé ces dernières années à l'entretien de la voirie et des espaces verts, au nettoyage de locaux communaux, au fonctionnement de l'accueil de loisirs et de la garderie, etc.

Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire pour l'été. Les documents sont disponibles sur le site de la commune : www.lecouisse.fr (rubrique Enfance et Jeunesse) ou à l'accueil de la mairie. Cette année, un courrier de présentation et de motivation doit être adressé avec le dossier d'inscription.

Renseignements au 02 99 94 25 05.

➔ Création d'un atelier inter-générationnel



A l'initiative de la commission Enfance, Jeunesse et Education, un atelier inter-générationnel est mis en place cette année au sein de l'Île aux trésors. Le principe est simple. Deux ou trois personnes âgées volontaires, accompagnées par l'intervenante ADMR, se rendent à l'espace-jeu pour participer à des activités avec un groupe d'enfants et d'assistantes maternelles. Outre le fait de favoriser

les liens entre les générations, cette animation permet de rompre l'isolement des aînés.

La première séance s'est déroulée le 10 mars dernier. Deux autres rendez-vous sont programmés au cours de l'année. Pour cette prestation, le Conseil municipal a accepté le devis de l'ADMR d'un montant de 137, 71 € TTC pour les trois animations.



▼ L'atelier s'est déroulé en deux après-midis. Les hôtels à insectes ont été installés à l'entrée de la promenade verte.

→ Environnement : des hôtels à insectes fabriqués par les enfants

Sur le même principe que les nichoirs pour oiseaux, les hôtels à insectes se multiplient un peu partout en France, aussi bien chez les particuliers que dans les jardins publics. Ces refuges sont destinés à attirer et retenir des insectes utiles, précieux alliés pour assurer une bonne pollinisation et pour lutter contre les parasites des plantes.

Pendant les vacances de février, une douzaine d'enfants âgés de 6 à 9 ans ont participé à la fabrication de deux hôtels à insectes. Proposé par la commission Animation Culture, cet atelier s'est déroulé en deux temps : un après-midi consacré à la découverte du monde des insectes et un après-midi dédié à l'aménagement des abris.

Des bûches percées, des tiges creuses ou à moelle, du mélange de glaise et de paille, des boîtes et des pots de fleurs remplis de paille, ou encore du bois mort empilé ont été disposés dans les cases pour attirer différents insectes utiles : abeilles solitaires, coccinelles, bourdons, perce-oreilles, etc. Construites en bois de châtaignier, les deux armatures ont été fabriquées par Joseph Pouriel, menuisier en retraite.

Les refuges ont été installés à l'entrée de la promenade verte, face au soleil et à l'abri des vents dominants. Un toit imperméable les protège de la pluie. Des plantations ont été faites à la base pour que les insectes aient de la nourriture à portée.



le mot

Mylène Le Berrigaud,
adjointe déléguée à l'Urbanisme,
l'Action culturelle et
la Vie associative

« Cet atelier a été l'occasion d'éveiller et de sensibiliser les enfants au monde des insectes et à la biodiversité en général. Cela les a beaucoup intéressés et ils sont ravis d'avoir participé. Les deux hôtels à insectes, qui s'avèrent très décoratifs, permettent d'agrémenter la promenade verte. »

→ Expo : les impressions colorées de Colette Segalen



« Les chants de la terre » : tel est le titre de l'exposition que Colette Segalen présentera du 6 au 14 juin à l'espace Irène Frain. Installée à Auray, dans le Morbihan, l'artiste peintre connaît bien Lécousse. Elle a résidé dans la région au cours des années 1970. « J'ai débuté ma carrière de professeur d'arts plastiques à Fougères, au collège Thérèse Pierre puis au lycée Guéhenno » raconte-elle.

Aujourd'hui peintre à part entière, cette ancienne élève de l'école des Beaux-Arts de Rennes exposera une trentaine d'œuvres, grands et petits formats. Ses peintures sur toile et sur bois (huiles, acryliques, encres, fils et feuilles d'or)

sont riches de vibrations et de frémissements. La nature, les pierres, les arbres font partie de ses sources d'inspiration. « Mes tableaux expriment une vision sacrée de la terre » explique-t-elle. « Je peins ce que je ressens et perçois. Je suis continuellement dans la recherche de transparence et de lumière, d'expression du vivant. »

Cette peinture « très intériorisée » fait la part belle à la couleur. Dans ses tableaux, les bleus, les rouges, les ors se déploient de façon chatoyante. « Au fil du temps, la couleur a pris de plus en plus de place dans mon travail »



confirme-t-elle. « À Lécousse, je vais présenter notamment deux séries de 13 peintures sur bois sur la relation entre l'humain et la Terre-Mère. Les différents tableaux ont une couleur dominante à chaque fois. »

Une dizaine de sculptures sur bois d'Erwan Grenier-Segalen seront également présentées lors de l'exposition

- Exposition du 6 au 14 juin, dans le hall de l'espace Irène Frain. Horaires : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14 h à 18 h, samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Pour découvrir le travail de Colette Segalen : www.colettesegalen.com

➔ Amicale des Aînés : Roger Taburet nouveau président



▼ Debout de gauche à droite, Roger Taburet, président de l'Amicale des Aînés, et Léa Martinais, la vice-présidente.

Roger Taburet préside l'Amicale des Aînés depuis le 12 janvier dernier. Ancien secrétaire de l'association, il remplace Joseph Malle qui a dirigé le club pendant une douzaine d'années. « *En fait, nous avons interverti les rôles. Joseph est désormais le secrétaire du club et moi le président* » indique Roger Taburet. « *J'espère être la hauteur du sérieux dont il a fait preuve pendant toutes ces années.* »

Roger Taburet est né à Lécousse, où il a gardé toutes ses attaches. Ancien commerçant non sédentaire en fruits et légumes, il compte poursuivre le travail engagé par son prédécesseur. « *L'association, qui regroupe actuellement 165 adhérents, permet aux retraités de partager de bons moments de convivialité. C'est une façon de rompre la solitude et l'isolement qui touchent parfois les aînés. Les adhérents sont heureux de se retrouver chaque semaine pour faire des activités. Toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenues.* »

Chaque lundi après-midi, les adhérents se retrouvent pour des jeux (belote, scrabble, dominos, triominos) ou des

randonnées pédestres (3 km et 8km). Un atelier gym-équilibre (prévention des chutes), animé par un professeur diplômé, se déroule le lundi matin. Un atelier d'initiation à l'informatique, animé par Roger Taburet et Joseph Malle, est proposé chaque vendredi matin. « *Dès les beaux jours, les adhérents pourront également profiter du nouveau terrain de boules le lundi après-midi. Nous remercions la commune qui met gratuitement à notre disposition ce nouvel équipement* » annonce Roger Taburet.

Le club, qui fête les anniversaires des adhérents chaque trimestre, organise également des bals (prochaine édition le 5 avril), des repas (celui du printemps se déroulera le 7 avril), des voyages (destination le Jura du 14 au 20 juin), des sorties et diverses animations comme le concours annuel de belote (le 5 octobre). Cette année, l'Amicale des Aînés aura également l'honneur d'accueillir le repas cantonal, qui va réunir 300 personnes venues de 10 communes le 16 septembre prochain.

Renseignement au 06 84 04 44 03 ou 02 99 99 87 46.

agenda



26 avril

Comité des fêtes : le Printemps des Jardins. Amateurs de jardinage, venez échanger vos plants, boutures, outils, astuces, plantes d'appartement, etc. De 10 h à 13 h sur l'esplanade Morcin. Entrée libre.

30 et 31 mai

Football Espérance de Lécousse : tournoi jeunes le samedi, tournoi seniors le dimanche.

13 juin

Tennis de table Lécousse-Javené : tournoi annuel départemental.

20 et 21 juin

Comité des fêtes : la Fête de la Saint-Jean. Le samedi après midi, courses pédestres (enfants, 5 km, 10 km), balade pédestre. En soirée, fête de la musique avec notamment le groupe Roc Fanfare, la chorale de Lécousse, le feu d'artifice. Le dimanche, vide-grenier de 8 h à 18 h.

et aussi...

ASCA : retour sur l'activité 2014

L'an dernier, le nombre d'inscriptions à l'ASCA (Association Sportive Cantonale de Fougères Sud) était de 299 pour l'ensemble des communes, soit 54 de plus que l'année précédente. 41 inscriptions ont été enregistrées à Lécousse, contre 28 en 2013.

La rentrée 2014 a été marquée par la suppression de l'école multisports en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Depuis, l'ASCA intervient dans trois communes pour les temps d'activités périscolaires (TAP) : Lécousse, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes.

En 2015, la subvention versée par la commune à l'ASCA passe de 1, 50 € à 1, 75 € par habitant, soit au total 5 414, 50 € pour l'année.

→ En image : le Carnaval du comité des fêtes



Environ 300 personnes ont participé au Carnaval du comité des fêtes le 7 mars dernier. Joliment déguisés, les enfants des deux écoles ont défilé dans les rues. Comme le veut la tradition, Monsieur Carnaval a été brûlé de façon symbolique pour laisser place aux couleurs du printemps.

→ Tennis ASL : l'équipe de filles en D1



Le club de tennis de Lécousse peut être fier de son équipe seniors filles, puisque celle-ci accède à la plus haute marche départementale : la D1.

Pour sa première année de capitanat, Céline Hubert a su gérer au mieux son groupe de sept filles, durant la phase 1 dans un premier temps et la phase montée ensuite.

La D1 sera d'un tout autre calibre, mais

nul doute que les filles de Lécousse auront à cœur de se maintenir à ce niveau.

Sur la photo de gauche à droite :

1^{er} rang: Sandrine Oger (30/1), Noémie Gogdet (15/5), Nadine Courteille (30/2), Manuela Coquelin (30/2)

2^e rang : Valérie Leclerc (15/4), Céline Hubert (15/3), Marie -Agnès Rault (30/2).

et aussi...

Anciens combattants : l'association recrute

L'UNC-AFN Soldats de France a pour mission de perpétuer le souvenir des morts pour la France et honorer leur mémoire à travers notamment les célébrations patriotiques. Présidée par Jean Pelée de Saint Maurice, la section locale compte actuellement 47 adhérents. De nouveaux membres sont les bienvenus. Toute personne ayant effectué son service militaire peut adhérer à l'association.

Pour tout renseignement, contacter le 02 99 99 62 39.

Les classes 5 : le 26 septembre

Les classes 5 se réuniront le samedi 26 septembre. Au programme : une messe suivie d'un dépôt de gerbe, la traditionnelle photo de groupe puis le repas à la salle Hermine. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire auprès d'Albert Thépault au 02 99 99 15 95 ou Laurent Brasselet au 06 12 38 40 35.

→ L'Hommage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats lécousois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts. En 1915, 19 Lécousois sont morts au combat. Sept d'entre eux sont évoqués ici. Douze autres le seront dans les bulletins municipaux de juin et décembre. Ce travail de recherche effectué par Joseph Pellen, adjoint au maire, est mis en ligne progressivement sur le site de la commune : www.lecouisse.fr.

Francis Allain

Fils de François et Marie Allain, domiciliés à la Haute-Bourgère, à Lécouisse, il est né à Fougères le 25 novembre 1895. Célibataire, il est coupeur en chaussures à l'entreprise Cochet. Incorporé le 18 décembre 1914 au 4e Régiment de Zouaves, il part aux armées le 16 avril 1915. Le 30 avril, il est blessé aux Eparges (Meuse) : fracture du tibia et du fémur gauche par éclat d'obus. Il meurt le 1^{er} mai à l'hôpital militaire de Verdun des suites de ses blessures. La Croix de guerre avec étoile de bronze lui sera décernée en 1920 : « Bon zouave courageux et dévoué qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France le 1^{er} mai 1915 des suites de ses blessures. »

Ernest Aussant

Ernest Aussant est né le 7 novembre 1894 à Saint-Brice-en-Coglès. Il est âgé de deux ans quand son père meurt. Sa mère décède en 1905. À 17 ans, il rejoint avec son jeune frère Joseph (15 ans) le bourg de Lécouisse, où il officie en tant que cultivateur chez Victorine Tropée, épouse Roussel. Il est incorporé le 6 septembre 1914. Atteint de la fièvre typhoïde, maladie contractée en service, il meurt pour la France le 1^{er} mars 1915 à l'hôpital

temporaire de l'Entrepôt des Tabacs, à Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Louis Bouffort

Né le 4 octobre 1880 à La Pilais, à Lécouisse, Louis Bouffort est cultivateur. En 1901, il est ajourné pour faiblesse par le conseil de révision. Il est finalement déclaré propre au service l'année suivante. Il est incorporé au 41e Régiment d'Infanterie où il est nommé soldat de 1^e classe en août 1903. En 1907, il se marie à Saint-Germain-en-Coglès avec Marie-Joseph Barbedette. Trois enfants naîtront de cette union. Rappelé par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il part au front le 26 août. Il meurt au combat le 13 avril 1915 à Marcheville (Meuse). Après la guerre, son épouse poursuivra son activité de cultivatrice à la tête de l'exploitation familiale. Deux des trois enfants seront adoptés par la Nation en 1920.

Louis Chartrain

Né le 8 mars 1894 à Fougères, Louis Chartrain est le fils d'Auguste et Clotilde Chartrain, domiciliés rue de la Forêt, à Fougères, puis au Clos Pichon, à Lécouisse. Le couple a trois enfants. Coupeur en chaussures, il est incorporé le 11 septembre 1914. Il meurt le 2 mars 1915 à Perthes-Hurlus (Marne) des suites d'éclats d'obus. Un secours de 150 F. est versé à son père le 27 juillet 1915.

Joseph Leducque

Joseph Leducque est né le 6 mai 1886 à La Meslais, à Lécouisse. Il est le fils de Jo-



seph et Rosalie Leducque, cultivateurs. Marchand de bestiaux à la Vigne, il se

marie avec Marie Prudor, cultivatrice elle aussi à Lécouisse. Le couple a deux enfants : Marie, née en 1912, et Joseph, né en 1914. Son fils est âgé de deux mois quand il est rappelé sous les drapeaux. Le 8 mars 1915, il est blessé aux environs d'Arras par éclats d'obus : blessures des membres inférieurs et fracture de la jambe droite. Deux jours plus tard, il meurt pour la France à Duisans (Pas-de-Calais). Il repose dans le carré militaire de cette ville. Son fils sera adopté par la Nation en mars 1919.

Romain Malle

Fils de Joseph et Joséphine Malle, cultivateurs à Beaucé, Romain Malle est né le 4 mai 1877. Il fait son service militaire au 48^e Régiment d'Artillerie à partir de 1898. Il est nommé caporal l'année suivante. Cultivateur à la Métairie, il se marie en 1904 avec Anne Denoual. Le couple a trois enfants. Condamné le 21 mars 1906 par le tribunal correctionnel de Fougères à quatre jours de prison et 16 F d'amende pour violences envers un percepteur, il perd son grade de caporal. Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, il part au front le 8 août suivant. Il est tué à l'ennemi le 22 avril 1915 à Het-Sas (Belgique). Ses trois enfants seront adoptés par la Nation en 1919.

Émile Petit

Fils d'Emmanuel et Angélique Petit, mariés le 28 janvier 1865 à Beaucé, Emile Petit est né le 11 janvier 1877 à La Couyère, à



Lécouisse. Son père meurt à Bliche en 1902. Laboureur domestique domicilié à La Mésangère, à Lécouisse, il est célibataire. Il part aux Armées le 8 août 1914 en tant que soldat au 76^e Régiment d'Infanterie Territoriale. Il meurt pour la France le 12 février 1915, à 7 h du matin, à Woesten (Belgique), des suites de blessures. Il repose dans le carré militaire de cette ville. Un secours de 150 F. est versé à sa mère le 17 juin 1916.



Tarifs communaux : l'actualisation 2015

Salle Emeraude

Vin d'honneur	52,00 €
Réunion	52,00 €
Buffet froid	78,00 €
Chèque caution	100,00 €

Salle Hermine (la location de vaisselle dépend du nombre de couverts)

● Associations de Lécousse

Salle sans cuisine	166,00 €
Salle avec cuisine	264,00 €
Retour le lendemain avec cuisine	146,00 €
Vin d'honneur avec verres	172,00 €
Sono	29,00 €
Ecran	29,00 €

● Particuliers de Lécousse

Salle	267,00 €
Cuisine	87,00 €
Retour le lendemain avec cuisine	145,00 €
Vin d'honneur avec verres	162,00 €

Cimetière

Concession 30 ans	300,00 €
Concession 50 ans	500,00 €
Columbarium 15 ans	400,00 €
Columbarium 30 ans	500,00 €
Caveau provisoire (forfait)	50,00 €

Vélos à assistance électrique

Location 1 mois	30,00 €
Location 3 mois	75,00 €
Location 6 mois	135,00 €
Location 1 an	250,00 €
Chèque caution	150,00 €

à noter

Emploi saisonnier : la commune recrute

Comme chaque année, la commune recrute deux jeunes pour effectuer des remplacements en juillet et août au sein des services techniques. Vous avez 18 ans et vous êtes titulaire du permis B ? Si cet emploi vous intéresse, vous pouvez envoyer un CV et une lettre de motivation à M. Le Maire, 1 parvis des Droits de l'Homme, 35 133 Lécousse.

CCAS : un studio à louer

Le CCAS loue un studio de 35 m² sur la place Saint-Martin-des-Champs. Situé au-dessus du cabinet médical, l'appartement est idéal pour un jeune. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie. Tél. 02 99 94 25 05.

Services municipaux : les chiffres de l'activité 2014

	2013	2014
FORMALITES		
Appels téléphoniques	3916	3422
Photocopies	39 599	44 524
Recensements militaires (jeunes de 16 ans)	46	33
Inscriptions sur liste électorale	100	133
Demandes de logements locatifs	26	18
Demandes de carte nationale d'identité	290	211
Autorisations de fermeture de cercueil	142	174
Autorisations de crémation	32	33
Achats de concession au cimetière	12	6
ETAT-CIVIL		
Naissances	25	19
Mariages	6	10
Décès (de personnes domiciliées à Lécousse)	15	12
CCAS (action sociale)		
Participants de + de 70 ans au repas annuel	176	179
Aides aux familles pour la restauration scolaire	63 enfants	68 enfants
Dossiers d'aide sociale	29	37
	2013	2014
URBANISME		
Permis de construire	35	25
Déclarations de travaux	42	53
COMPLEXE CULTUREL		
Réservations salle Hermine	85	81
Réservations salle Emeraude	242	240
Réservations salle Armor	142	140

→ CCAS : le repas annuel



Destiné aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus, le repas annuel offert par le CCAS a réuni 187 convives le 11 mars dernier. Les doyens présents au repas ont été mis à l'honneur. Au premier rang de gauche à droite : M. René Berger 90 ans, Mme Marie-Louise Marchix 93 ans, Mme Angèle Gilbert 102 ans, Mme Eugénie Guyot 91 ans, M. Jean Croizé 91 ans et M. Joseph Froc 90 ans, en compagnie de Monsieur le Maire et de Joseph Pellen, adjoint au maire.

→ Personnel communal : Odile Michel médaillée



Au cours de la cérémonie des vœux, Odile Michel a reçu la médaille d'argent régionale, départementale et communale pour 20 ans de service à la cantine du groupe scolaire Montaubert. Entrée en septembre 1993 comme agent d'entretien stagiaire, elle a été promue adjoint technique territorial en janvier 2007. Elle a aujourd'hui le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe.

Etat-civil

Naissances du 1^{er} janvier au 28 février 2015

4 janvier 2015 :

Maëva, Naïma, Maëlys BIELEVELT - 1, Pérouzel

3 février 2015 :

Eliot FOURNIER UDO - 23, La Chaunière

7 février 2015 :

Zoë TOURNEUX - 47, boulevard de Bliche

20 février 2015 :

Noam MERIENNE - 28, chemin de la République

Décès du 24 novembre 2014 au 6 mars 2015

24/11/2014 : Irène LE GLEHUIR née DUGUEY - 22, rue de la Basse Porte

10/01/2015 : Victoire BLANCHET née ROBERT - 9, rue du Châtaignier

19/01/2015 : Francis ROYER - 2, rue de la Chaunière

07/02/2015 : Amand BUFFET - 68, Boulevard de Bliche

20/02/2015 : Marcel THOMAS - 38, rue du Pont Sec

22/02/2015 : Gisèle THOMAS née GALLERNE - 38, rue du Pont Sec

06/03/2015 : Léa DINEL née HUBERT - 1, chemin de la République

Les permis de construire

SAS MABIMMO, 2 au 8 rue Sainte Anne : constructions de 4 pavillons sociaux. Arrêté du 22 décembre 2014.

SAS MABIMMO, 10 au 16 rue Sainte Anne : constructions de 4 pavillons sociaux. Arrêté du 22 décembre 2014.

Librairie MARY, 5 rue Théodore Levannier : construction d'un bâtiment artisanal. Arrêté du 22 décembre 2014.

M. François BALLUAIS, 3 rue Adélaïde Daligaut : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 22 décembre 2014.

Laboratoire Cosmétique Lécousse, 1 rue de l'Eau Vive : extension du bâtiment. Arrêté du 20 janvier 2015.

M. et Mme Thierry LECHERBONNIER, 1 rue Saint Anne : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 21 janvier 2015.

M. Tony GULLIENT, 7 rue des Rochelettes : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 21 janvier 2015.

M. et Mme Antoine COLLET, 5 rue Adélaïde Daligaut : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 21 janvier 2015.

M. Anthony DAUGUET-PELE, 14 rue Jeanne Laurent : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 16 février 2015.

Les déclarations préalables

M. Michel ROUE, 9 rue Mozart : construction d'un abri de jardin. Arrêté de non opposition du 27 novembre 2014.

M. Lionel LETORT, 14 rue Marie-Angèle Duval : construction d'un préau. Accepté le 24 décembre 2014.

M. Patrick LE BERRIGAUD, 27 rue de la Basse Porte : modification de clôture. Accepté le 16 janvier 2015.

M. Franck CAMPION, 11 rue Adélaïde Daligaut : construction d'une piscine enterrée. Accepté le 30 janvier 2015.

SCI DYTOX, 5 rue de l'Eau Vive : création d'une fenêtre. Accepté le 30 janvier 2015.

Mme Christine FRANDEBOEUF, 3 Hameau des Cordiers : modification de clôture. Accepté le 9 février 2015.

M. Jean PASQUER, 7 rue Alliaume : construction d'un abri de jardin et abri bois. Accepté le 20 février 2015.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05

Fax : 02 99 99 61 24

<http://www.lecouisse.fr>

mairie@lecouisse.fr



ADMR permanence

L'ADMR assure une permanence en mairie le dernier mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste :

Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure

02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière

02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouët-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

ADMR :

02 99 98 97 55

AGENCEMENT - RÉNOVATION
MENUISERIE
BOIS - PVC - ALU
CLOISONS SÈCHES
PORTES DE GARAGES
PORTAILS ET CLÔTURES

**Pascal
GRIMAUT**

12, rue Pouillet
35300 FOGÈRES
Tél. 02 99 99 13 40
Port. 06 67 29 24 47
Fax : 02 99 99 10 04

Restez connecté !



■ www.lesurf.fr

■ Facebook 

■ La Boutique
Rue des frères Devéria

■ 02 99 99 08 77



Et maintenant 
**UN SITE INTERNET
MOBILE !**
m.lesurf.fr

www.lesurf.fr



VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOILETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Création Veranda et Bâtiment

Nous construisons vos idées...



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée

35133 LECOUSSE

Tél. 02 99 94 86 19

E.Leclerc



Avec



C'EST NOUVEAU,
je cumule
encore plus d'argent
en Tickets E.LECLERC.

leclercdrive.fr
Vos courses en 1 clic !

Vos courses en ligne au même prix que dans votre centre **E.Leclerc**

Service GRATUIT

- La garantie de fraîcheur**
E.LECLERC Drive Fougères s'engage sur la qualité et la date limite de consommation des articles livrés.
- La chaîne du froid maîtrisée**
Tout au long du traitement de votre commande, l'ensemble de notre personnel veille au strict respect des conditions de conservations des produits.
- Tous les avantages de votre carte E.LECLERC**
Votre carte de fidélité est utilisable au E.LECLERC Drive : vous cumulez ainsi des avantages et des tickets E.LECLERC.
- Vos courses prêtes en 2 heures**
Une fois votre commande validée, notre équipe s'engage à préparer vos achats en 2 heures.
- Un service entièrement gratuit**
A l'issue de votre commande, vous ne payez aucun frais de préparation, ni de livraison.
- Des achats effectués en toute sécurité**
La confidentialité de vos règlements est garantie par une procédure de paiement sécurisé.

Retrait des commandes du lundi au samedi de 9h30 à 19h30
Zone de la Pilais - LÉCOUSSE

E.Leclerc DRIVE



Espace technique

- Multimédia ■ Photo
- Téléphone :
VIRGIN MOBILE - BOUYGUES TELECOM
ORANGE - LECLERC MOBILE
- CD ■ Vidéo ■ TV
- Petit électroménager



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Toutes préparations sur commande



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
- 02 99 99 31 89**

Route de Rennes

LÉCOUSSE



24H/24